



Une sœur obséder par l'argent

Par **Elise2906**, le **19/08/2014** à **22:11**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Il y a 5 ans ma grand mère a fait une AVC a se moment la ma tante a voulu s'occuper d'elle écartant ses frère sans les prévenir que leur mère avait fait AVC un seul a était prévenu celui qui habite chez sa mère qui a fait un AVC ma tante n'a pas voulu s'entretenir avec les médecin sans savoir que sa mère pourrais souffrir a partir de se moment la elle ses embrouiller avec ses frère.

Leur tante donc la sœur de leur mère et morte et ma tante ses arranger pour que tout lui revienne elle a donc en sorte manipuler une vieille femme qui ne savez plus se qu'elle faisait qui ne voyait plus ne manger plus... Elle a donc tout hériter après sa mort elle manipule également sa mère pour que tout lui revienne et rien à ses frère la fessant signer des papier pour la maison ... Elle fait payer sa mère des impôts de la maison de sa tante que ducoup ses elle qui a hériter qui doit donc payer je suppose ?

Es que ses frère pourrait annuler tout se qu'elle a eu avec leur tante morte et se qu'elle va avoir avec sa mère elle est obséder par l'argent ?

[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]